



# Inscription Bourse aux vêtements, jouets et puériculture Samedi & dimanche 13 & 14 Septembre 2025 Adresse : Salle Lunesse rue Paul Maira 16000 Angouleme

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Nombre de tables (2 maximum ) tarif à la journée la table 5€: .....

Nombre de portant a ramener par vos soins – tarif 5€ le portant : .....

**Samedi ( )**

**Dimanche ( )**

**WE ( )**

Total : .....

Restauration sur place: Plats, sandwich, frites, gateaux, crepes

### **Joindre dans le courrier:**

Copie de la carte d'identité

Chèque libellée à l'ordre de l'association NDDFatima

8 rue Taillefer 16000 Angouleme

Fait à

Le

Signature

# REGLEMENT BOURSE AUX VETEMENTS, JOUETS ET MATERIEL DE PUERICULTURE SAMEDI & DIMANCHE 13 / 14 SEPTEMBRE 2025 A ANGOULEME

## **Article 1 : Horaires**

Les horaires des exposants sont de 07h à 18H, les horaires d'ouverture au public de 9h00 à 18h00 le samedi, le dimanche cest de 9 h à 17 heures.

Les exposants devront se présenter à la salle des fêtes à partir de 7h00 et avant 8h00 passé ce délai et sans avertissement, l'organisateur disposera de leur emplacement.

## **Article 2 : Réservation et règlement**

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet : paiement par chèque à l'ordre de l'association NDDFatima Angouleme, bulletin d'inscription daté et signé, copie de la pièce d'identité.

Les bulletins devront être dûment remplis et remis par retour de mail avant le 1 septembre à [nddfatima16@gmail.com](mailto:nddfatima16@gmail.com) ou par courrier à 8 rue Taillefer 16000 Angoulême.

Les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions avant cette date.

Les chèques seront mis en banque après la manifestation, aucun remboursement ne sera consenti en cas de non-participation (sauf cas grave justifié).

## **Article 3 : Exposants**

Chaque exposant s'engage à respecter le règlement ci-contre. Seuls les particuliers sont autorisés à participer. Les professionnels ne sont pas admis.

## **Article 4 : Emplacements**

Les organisateurs restent seuls jugent de la distribution des emplacements. Le nombre d'emplacements est limité à 2 emplacements par participant - tables de 1m90m x80cm.

Chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous détritrus.

## **Article 5 : Matériel d'exposition**

Les organisateurs mettent à disposition tables et chaises.

## **Article 6: Fonctionnement de la vente**

Les exposants s'engagent à vendre des produits propres et en bon état de fonctionnement. Les objets exposés restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les personnes souhaitant acheter des articles mis en vente durant cette bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture devront régler leurs achats auprès des exposants.

## **Article 7 : Dommages subis par les exposants**

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsable des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle qu'en soit la cause.

## **Article 8:**

**Les exposants qui viennent tout le we, doivent porter des tissus au autre svp, pour couvrir leur stand.**

## **Article 9 :**

**Tarif 5€ par jour, table de 1m90 x 80 cm fournie, payable à la réservation.  
Portant non fournie 5€ l'emplacement payable à la réservation.**